



R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

*Ville de Saclas*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 DECEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le lundi 22 décembre, à dix heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Yves GAUCHER, Maire de SACLAS.

**ETAIENT PRESENTS : Yves GAUCHER – Annie LEPAGE - Jean-Luc CREON – Lionel DEBELLE – Jacques HARDOUIN – Evelyne HOANG CONG – Patrick LASNIER – Alain GAUCHER – Florence HANNICHE – Richard BUY – Benoît MINEAU – Agnès GRAVIS  
(12 présents – Quorum atteint).**

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Josiane MARTY**

**POUVOIRS :**

**Madame Annie BRECHET a donné pouvoir à Monsieur Yves GAUCHER  
Madame Cécile CHAUVET a donné pouvoir à Madame Florence HANNICHE  
Monsieur Jean GARNERY a donné pouvoir à Monsieur Lionel DEBELLE  
Madame Isabelle VINCENT a donné pouvoir à Madame Agnès GRAVIS  
Monsieur Marc HADROT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CREON  
Madame Jennifer FRAGNER a donné pouvoir à Madame Annie LEPAGE**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Agnès GRAVIS**

**Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.**

**I – Compte-rendu des décisions du Maire :**

- NEANT

*2014-09-001*

**II- RETROCESSION DES AMENAGEMENTS DU RURAPOLE DU SI4RPB A LA COMMUNE DE SACLAS**

*Attendu que la Commune de Saclas, propriétaire de l'ancienne usine Thermique Automation, acquise des conjoints Legarrec, avait mis ce bâtiment à disposition S.I.4.R.P.B. pour y aménager un immobilier d'entreprises dénommé « RURAPOLE »*

*Attendu que le SI4RPB a réalisé les travaux et que le coût de cet aménagement a été intégré aux participations annuelles de la commune de Saclas,*

*Attendu que le comité syndical du SI4RPB a décidé de rétrocéder ces aménagements à la commune de Saclas sans compensation financière,*

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- PREND acte de la décision du Comité Syndical du SI4RPB,
- INTEGRE les aménagements réalisés à son patrimoine et inscrira à son budget 2015, les écritures d'amortissement.

**Vote : 16 pour et 2 abstentions**

2014-09-002

**III- CONSERVATION PAR LA COMMUNE DE SACLAS DU LOCAL NUMERO 10 DU RURAPOLE**

*Considérant que le projet du RURAPOLE comportait une salle de réunion.*

*Considérant que cette salle était destinée aux réunions professionnelles des locataires du RURAPOLE.*

*Considérant que cette salle pourrait être utilisée par les artisans et commerçants de Saclas ou des alentours immédiats*

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- DECIDE de conserver le local n°10 et d'en assurer l'entretien et le chauffage.

**Vote : unanimité**

2014-09-003

**IV- CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LES OPERATIONS A CARACTERE COMMERCIAL**

*Considérant la délibération n°2014-08-003 du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2014, optant pour l'assujettissement au régime de la TVA concernant les opérations à titre commercial,*

*Considérant la nécessité de créer un budget annexe pour ces opérations,*

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- DECIDE de créer un budget annexe pour les opérations à caractère commercial.

**Vote : unanimité**

2014-09-004

**V- MISE A DISPOSITION GRATUITE A L'AAPPMA LA GAULOISE DES BERGES DE LA JUINE DANS LES PARTIES COMMUNALES**

*Considérant que le Conseil Municipal, dans sa séance du 3 septembre 2014, a mis à disposition, à titre gratuit, la gestion de la pêche à l'AAPPMA La Gauloise dans les propriétés communales riveraines de la Juine et de ses Affluents,*

*Attendu que dans la même délibération, il a donné mandat à l'amicale la Gauloise de gérer la pisciculture et la pêche sur l'étang,*

*Considérant que ces deux zones ont des gestions différentes et que chaque zone nécessite une délibération,*

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- RENOUELLE la mise à disposition gratuite à l'AAPPMA la Gauloise des berges de la Juine dans les parties communales

**Vote : unanimité**

2014-09-005

**VI- MISE A DISPOSITION GRATUITE A L'AMICALE LA GAULOISE DE LA GESTION DE LA PISCICULTURE ET DE LA PECHE SUR L'ETANG**

*Considérant que le Conseil Municipal, dans sa séance du 3 septembre 2014, a mis à disposition, à titre gratuit, la gestion de la pêche à l'AAPPMA La Gauloise dans les propriétés communales riveraines de la Juine et de ses Affluents,*

*Attendu que dans la même délibération, il a donné mandat à l'Amicale la Gauloise de gérer la pisciculture et la pêche sur l'étang,*

*Considérant que ces deux zones ont des gestions différentes et que chaque zone nécessite une délibération,*

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- RENOUELLE la mise à disposition gratuite à l'Amicale la Gauloise de la gestion de la pisciculture et de la pêche sur l'étang.
- CHARGE l'Amicale la Gauloise de faire respecter le règlement.

**Vote : unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.**

Yves GAUCHER

Jacques HARDOUIN

Florence HANNICHE

Isabelle VINCENT

Jean-Luc CREON

Marc HADROT

Evelyne HOANG CONG

Jennifer FRAGNER

Alain GAUCHER

Annie LEPAGE

Lionel DEBELLE

Agnès GRAVIS

Annie BRECHET

Benoît MINEAU

Patrick LASNIER

Jean GARNERY

Richard BUY

Cécile CHAUVET